



Distr. générale  
7 août 2019

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Trente et unième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Rome, 4–8 novembre 2019

**Ordre du jour provisoire**

**I. Segment préparatoire (4–6 novembre 2019)**

1. Ouverture du segment préparatoire :
  - a) Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement italien ;
  - b) Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Questions administratives :
  - a) Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers.
  - b) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2020 ;
    - i) Membres du Comité d'application ;
    - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral ;
    - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
4. Cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023.
5. Domaines d'intérêt potentiels pour les rapports quadriennaux du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2022.
6. Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11).
7. Données relatives aux émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire.
8. Questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal :
  - a) Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2020 et 2021 ;
  - b) Stocks de bromure de méthyle ;

- c) Mise au point et disponibilité de méthodes de laboratoire et d'analyse qui peuvent être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole ;
- d) Agents de transformation.
9. Accès des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal à des technologies à haut rendement énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur.
10. Mandat, composition, équilibre, domaines de compétence et volume de travail du Groupe de l'évaluation technique et économique.
11. Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.
12. Demande de l'Azerbaïdjan de figurer sur la liste des Parties auxquelles s'applique le calendrier de réduction progressive des hydrofluorocarbones, tel qu'indiqué aux paragraphes 2 et 4 de l'article 2J du Protocole de Montréal.
13. Normes de sécurité.
14. Évaluation initiale par le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique de cinq composés organiques fluorés volatils et substances apparentées rencontrés dans l'Arctique.
15. Examen des candidatures aux groupes d'évaluation.
16. Questions relatives au respect des obligations et à la communication des données : travaux menés et décisions recommandées par le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal.
17. Risque de non-respect des objectifs de réduction des hydrochlorofluorocarbones pour 2019 par la République populaire démocratique de Corée.
18. État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
19. Questions diverses.

## **II. Segment de haut niveau (7 et 8 novembre 2019)**

1. Ouverture du segment de haut niveau :
  - a) Déclaration(s) de représentant(e)s du Gouvernement italien ;
  - b) Déclaration(s) de représentant(e)s du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
  - c) Déclaration du Président de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
  - d) Allocution d'ouverture de Sa Sainteté le Pape François.
2. Questions d'organisation :
  - a) Élection du Bureau de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
  - c) Organisation des travaux ;
  - d) Vérification des pouvoirs des représentants.
3. Exposés synthétiques des groupes d'évaluation sur leurs évaluations quadriennales de 2018.
4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds.
5. Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions.
6. Rapport des coprésident(e)s du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption à la trente et unième Réunion des Parties.
7. Date et lieu de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

8. Questions diverses.
  9. Adoption des décisions de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  10. Adoption du rapport.
  11. Clôture de la réunion.
-